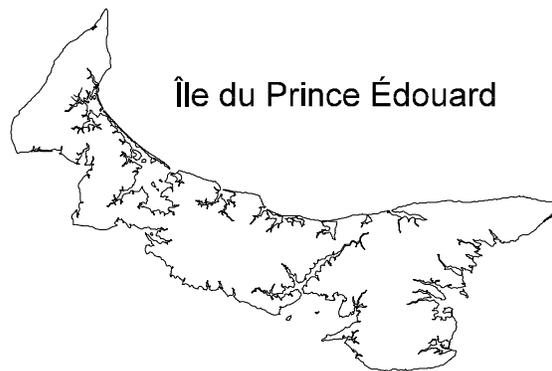


Anguille, gaspareau, capucette et éperlan de l'Île-du-Prince-Édouard

Renseignements de base

L'Île-du-Prince-Édouard avec ses baies peu profondes, ses grands estuaires et ses courtes rivières contient une abondance d'habitats favorables au poisson diadrome. Les anguilles, le gaspareau et l'éperlan de l'Î.-P.-É. ont fait l'objet de pêches importantes dès l'arrivée des Européens et probablement encore plus tôt. Par ailleurs, la pêche commerciale de la capucette a commencé au cours des années 1970 et l'Î.-P.-É. est le seul endroit au Canada où elle se pratique actuellement.

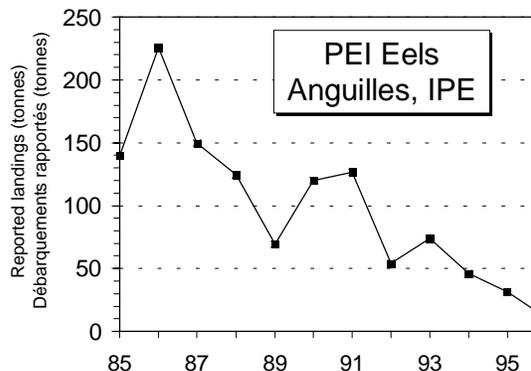
La pêche des poissons diadromes à l'Î.-P.-É. est pratiquée dans les baies, les barachois, les estuaires et le cours inférieur des rivières. Le poisson est capturé seulement au cours de son cycle de migration, lorsqu'il occupe ces habitats. L'anguille se retrouve dans les eaux de l'Î.-P.-É. à partir du stade de civelle jusqu'au stade d'anguille argenté. Elle vit dans les barachois, les rivières, les estuaires et les baies, mais la pêche est pratiquée uniquement dans les eaux à marée. Le gaspareau, qui comprend en réalité deux espèces, le gaspareau proprement dit (*Alosa pseudoharengus*) et l'aloise d'été (*Alosa aestivalis*), est pêché pendant la remonte printanière en vue du frai. À d'autres moments, on le trouve dans les baies ou en mer. Les capucettes se déplacent constamment entre les estuaires, les barachois et les eaux libres pendant toute l'année. Elles sont pêchées dans les barachois et le long du littoral à l'automne. L'éperlan, quant à lui, fraye dans les cours d'eau, au printemps, mais il est capturé en automne et en hiver alors qu'il se trouve de façon générale dans les estuaires et les baies.



ANGUILLE

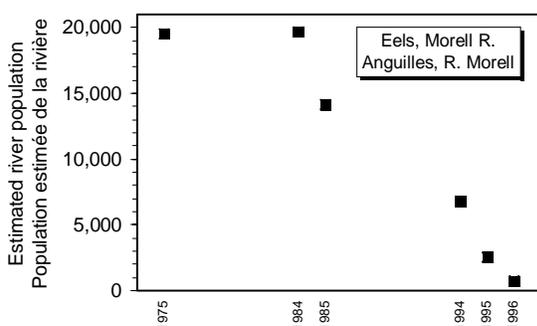
La pêche

L'anguille est pêchée à des fins commerciales à l'Î.-P.-É., du 1^{er} avril au 30 juin, au moyen de harpons avec des lampes à dynamo puissantes (pêche au flambeau), et du 16 août au 31 octobre, au moyen de filets-trappes. Il existe aussi une pêche sportive au harpon en hiver. Les deux genres de pêche, sportive et commerciale, sont pratiqués dans les eaux à marée seulement, et une limite de taille minimale de 46 cm s'applique aux deux. En 1996, 978 titulaires de permis ont été autorisés à utiliser 4 095 trappes et 842 harpons. Cependant, seule une petite fraction (encore inconnue) des titulaires de permis pratiquent activement la pêche.



État de la ressource

Les débarquements déclarés par les pêcheurs d'anguille à l'Î.-P.-É. ont beaucoup diminué depuis une dizaine d'années. Il n'existe aucune série chronologique des prises par unité d'effort. Cependant, la baisse radicale des débarquements et la diminution des populations d'anguille de la rivière Morell, estimée par relevés (pêche à l'électricité), laissent croire à une forte baisse des populations. Cette conclusion est appuyée par l'information anecdotique fournie par les pêcheurs, selon laquelle les taux de capture ont baissé au point où la pêche commerciale n'est plus viable à bien des endroits, malgré les prix élevés du marché.



La diminution apparente du nombre d'anguilles pourrait être due à l'un ou l'autre des facteurs suivants : i) une baisse du recrutement ou ii) la surexploitation des anguilles en croissance (exploitation excessive des recrues avant qu'elles ne gagnent du poids). Selon certains, le recrutement de l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent et le golfe aurait diminué à cause du déplacement du Gulf Stream dans l'océan Atlantique Nord. Aucune donnée ne permet d'évaluer la surexploitation des anguilles en croissance comme cause possible de la diminution des captures, mais, vu les fortes pressions exercées par la pêche sur ce qui semble constituer une petite population, cette hypothèse serait plausible.

Perspectives

Selon les informations anecdotiques fournies par les pêcheurs, les taux de capture des anguilles de taille non réglementaire (<46 cm) étaient supérieurs en 1996 à ceux des années antérieures, mais on ne dispose d'aucune donnée quantitative pour les années précédentes qui permettrait de faire des comparaisons. Le nombre supérieur d'anguilles de taille non réglementaire pourrait présager une augmentation future du recrutement. Cependant, il faudrait que cette augmentation soit très forte pour renverser la diminution actuelle rapide des captures. Les perspectives les plus probables seraient le maintien de la diminution des débarquements et de la biomasse exploitable.

Considérations en matière de gestion

Étant donné la baisse radicale et continue des débarquements, on recommande une démarche de gestion très prudente, incluant des mesures visant à réduire substantiellement les captures.

GASPAREAU

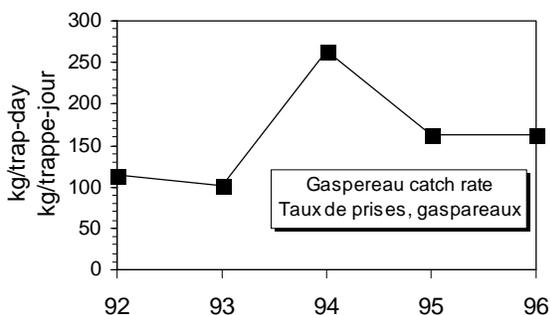
La pêche

Le gaspureau est exploité à l'échelle commerciale au moyen de filets-trappes et de filets maillants, du 30 avril au 30 juin. Il est aussi rassemblé à l'aide des seines avant d'être capturé au carrelet, même si la seine est interdite. Vingt-trois titulaires de permis de pêche commerciale peuvent utiliser 25 filets-trappes, 15 filets maillants et neuf carrelets à l'Î.-P.-É. Le gaspureau peut aussi être capturé en vertu de permis de pêche d'appâts. Les captures effectuées dans le cadre de cette pêche doivent toutefois être

utilisées à des fins personnelles en tant qu'appâts pour la pêche commerciale (habituellement le homard) et non vendues.

État de la ressource

On dispose de peu d'information sur l'état du gaspureau de l'Î.-P.-É. Les données sur les débarquements sont de peu de valeur car la plupart des captures sont utilisées comme appâts et ne sont pas inscrites dans les statistiques officielles. Des données sur les captures de gaspureau par unité d'effort sont disponibles pour un seul endroit à l'Î.-P.-É. (voir le graphique ci-dessous). Cependant, cette série chronologique ne peut être utilisée pour estimer l'état des ressources ailleurs, parce que les stocks de chaque cours d'eau peuvent varier de façon individuelle. De plus, le gaspureau de l'Î.-P.-É. comprend deux espèces et la composition précise des stocks de chaque cours d'eau n'est pas connue.



Il existe des rapports anecdotiques de pêcheurs au sujet de cours d'eau où les remontes de gaspureau ont disparu après des périodes de pêche intensive, mais on ne sait dans quelle mesure la surexploitation serait à l'origine de ces disparitions locales.

Perspectives

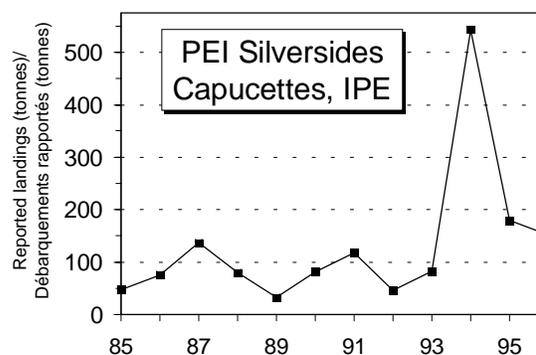
L'état des stocks de gaspureau de l'Î.-P.-É. n'est pas connu, mais il est possible que la surexploitation dans certains cours d'eau mette en péril des populations locales. La

pêche devrait être gérée avec prudence, et on devrait éviter les mesures qui favorisent une augmentation de l'exploitation.

CAPUCETTE

La pêche

La pêche moderne de la capucette à l'Î.-P.-É. a commencé en 1973. Depuis, elle est pratiquée à l'automne, au moyen de filets-trappes, le long de la côte, dans les estuaires et dans les barachois. La plupart des activités se déroulent dans le centre et l'est de l'Î. La saison s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre. Cent deux pêcheurs sont autorisés à pêcher la capucette, mais la plupart des permis sont inactifs.



État de la ressource

Les débarquements déclarés de capucette à l'Î.-P.-É. ont chuté radicalement en 1995 et 1996, après avoir atteint un sommet élevé en 1994, mais ils continuent néanmoins de dépasser ceux des autres années de la décennie. Les débarquements ne sont pas nécessairement indicateurs d'abondance, parce que l'effort de pêche fluctue en fonction de la demande du marché. De plus, la pêche est souvent interrompue par l'apparition de captures accidentelles indésirables d'épinoches à neuf épines dans les filets-trappes.

Le taux de capture moyen en 1996 (415 kg/filet-jour) était inférieur aux taux enregistrés en 1975 (520 kg/filet-jour) et 1995 (752 kg/filet-jour), mais supérieur à celui de 1979 (75 kg/filet-jour).

Perspectives

Le nombre de capucettes peut fluctuer d'une année à l'autre parce que la plupart des poissons de la population ont moins d'un an. À moins que les pressions exercées par la pêche deviennent excessives, la biomasse de capucettes exploitable continuera probablement de fluctuer autour de la moyenne à long terme.

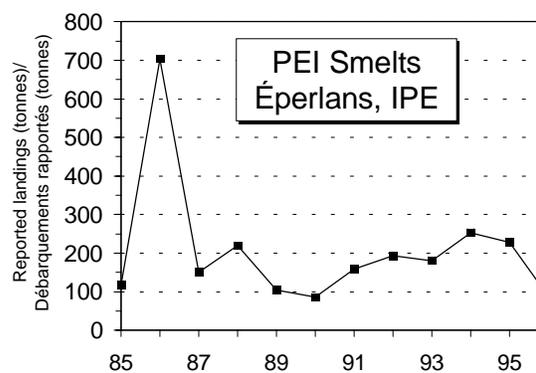
La plupart des permis de pêche de la capucette sont actuellement inutilisés et il faut se garder d'en délivrer d'autres. Si les prix du marché connaissent une hausse, les pressions exercées par la pêche pourraient augmenter radicalement lorsque les permis inutilisés seront mis en activité. Ces pressions pourraient dépasser les niveaux de la pêche soutenue. À cause de leur petite taille, les capucettes sont la proie d'un vaste éventail d'espèces marines, notamment d'autres poissons pêchés à des fins commerciales. Le rôle important qu'elles peuvent jouer dans les chaînes trophiques marines nous donne une raison supplémentaire de croire qu'il convient de gérer l'espèce avec prudence.

ÉPERLAN

La pêche

Les éperlans sont capturés aux filets maillants à des fins commerciales à l'Î.-P.-É. du 1^{er} octobre jusqu'à la fin de février, de même que dans des filets à boîte et des filets à poche, du 15 octobre à la fin de février. On

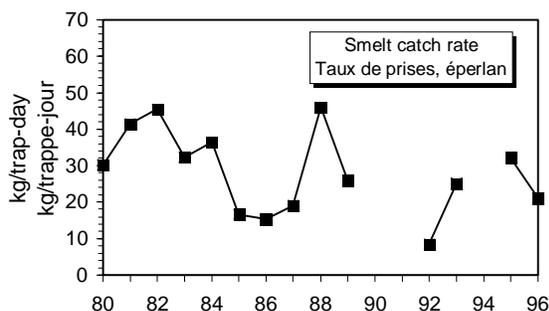
les capture à des fins sportives au harpon sous la glace, au carrelet au cours des remontes printanières, ainsi qu'au filet maillant. En 1996, 372 titulaires de permis de pêche de l'éperlan à l'Î.-P.-É. ont été autorisés à pêcher au moyen de 900 filets à poche et de 3 842 filets maillants. Cependant, seule une petite proportion des engins autorisés sont utilisés. Un relevé effectué en hélicoptère au cours de l'hiver 1997 a révélé la présence de 188 filets à poche, soit 21 % seulement du nombre autorisé.



État de la ressource

Les débarquements d'éperlans à des fins commerciales déclarés à l'Î.-P.-É. ont atteint un sommet en 1986, pour diminuer à la fin des années 1980, puis augmenter par la suite vers le milieu des années 1990. Les statistiques sur les débarquements de 1996, telles qu'indiquées ci-dessus, sont probablement incomplètes, de sorte que les tendances de cette année ne peuvent être évaluées. Les résultats de la pêche sportive au harpon, déterminés à partir du taux de capture mesuré dans le cadre d'un programme de registres de pêche en 1995 et d'une estimation de l'effort réalisée grâce à un relevé par hélicoptère des cabanes de pêche à l'éperlan en 1997, est de moins de 2 % des débarquements commerciaux.

Les prises commerciales par unité d'effort à un seul endroit ont fluctué de façon irrégulière depuis 1980. Toutefois, cette série chronologique ne peut être utilisée pour déterminer l'état général des éperlans de l'Î.-P.-É. parce que les stocks de chaque cours d'eau peuvent varier individuellement.



Perspectives

Il n'y a aucune base quantitative permettant de faire des prédictions des tendances des stocks d'éperlan de l'Î.-P.-É. Les perspectives les plus probables seraient que la biomasse et les débarquements continueront de fluctuer autour de la moyenne à long terme.

La pêche devrait être gérée avec prudence et on devrait éviter les mesures qui favorisent une augmentation de l'exploitation.

Pour plus amples renseignements,

communiquez avec :

David Cairns
 Ministère des Pêches et des Océans
 Case postale 1236
 Charlottetown (Î.-P.-É.)
 C1A 7M8
 Téléphone : (902) 566-7825
 Télécopieur : (902) 566-7848
 C. élec. : cairnsd@gfc.dfo.ca

Références

Cairns, D.K., 1997. A biological review of commercial diadromous fisheries of Prince Edward Island. MPO, Document de recherche sur les pêches de l'Atlantique 97/7.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus de consultation régionale
 Région des Maritimes
 Ministère des Pêches et des Océans
 C.P. 1006, succursale B105
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
 Canada B2Y 4A2
 Téléphone : 902-426-7070
 C. élec. : v_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse internet: <http://csas.meds.dfo.ca>

English version is available on request at the above address.

